

Contribution de Geneviève GAILLARD au débat concernant le traitement des déchets ménagers pour la CAN et le département des deux sèvres

CHOISIR UNE SOLUTION POUR TRAITER SES DECHETS : UNE PROBLEMATIQUE NI LOCALISEE, NI RECENTE

Je suis, depuis maintenant bientôt cinq ans le débat concernant l'élimination des déchets pour la communauté d'agglomération niortaise et pour le Smited, ces deux structures étant en charge de cette compétence dans notre département depuis que l'Etat leur en a donné la possibilité en l'année 2000.

Pour être, depuis quelques semaines sollicitée par de nombreux habitants du territoire de la Can sur ce thème, et avoir été chargée, en son temps par le maire de Niort, d'étudier la meilleure façon de traiter les déchets sur le territoire de la ville centre, je souhaite aujourd'hui apporter à tous nos concitoyens et aux élus de la Can, quelques éléments de réflexion de nature à dépassionner ce débat, certes, mais aussi à permettre à chacune des parties d'avancer, si tant est que je puisse y contribuer.

En effet, ce sujet est un sujet grave qui se pose partout dans notre pays, il nécessite que l'on prenne le plus rapidement possible des décisions si nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation dramatique demain et laisser aux générations futures des montagnes de détritiques et conserver le traitement de nos déchets en gestion publique. **La gestion publique m'apparaît l'unique solution pour garantir la nécessaire égalité de nos concitoyens ainsi que la transparence et la compétence indispensables. Cependant il n'existe pas aujourd'hui de solution miracle**, l'élimination des déchets, ménagers, commerciaux et industriels représente un défi que nous devons prendre à bras le corps et ce rapidement. Nous n'avons déjà que trop traîné et hommage doit être rendu à la CAN de l'avoir pris à bras le corps, malgré le résultat que l'on connaît.

Lors du premier débat concernant le choix des meilleures méthodes d'élimination des déchets, j'avais donné mon point de vue à la CAN et à nos concitoyens par un communiqué de presse en date de septembre 2003. J'ai, les 15 et 16 février derniers **exprimé, une nouvelle fois**, mon point de vue lors d'une réunion publique et lors d'une interview à la presse. Je regrette que celles et ceux qui m'interrogent aujourd'hui n'en aient pas pris connaissance. Dans cette affaire, il s'est toujours agi pour moi, à partir de mes convictions, **d'apporter des éléments de débat et de discussion**. En effet, il n'existe pas, en la matière de certitude absolue, de solution sans risque, de vérité toute faite. Que mon avis n'ait pas été suivi, c'est le droit le plus strict des élus de la CAN, qui sont aux commandes de la structure, et qui ont,

d'après mes informations abordé toutes les facettes de ce difficile problème avant de se décider pour l'incinération : éléments financiers, économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. Il est regrettable que l'an dernier lorsque le débat a eu lieu et que la décision a été prise, peu de gens aient réagi, ni aux articles de presse, ni aux informations qui ont pu être données par d'autres moyens ! Cela montre, s'il en est besoin, que la démocratie participative est encore **balbutiante** et que, citoyens et élus, avons encore de nombreux obstacles à franchir pour parvenir à des décisions d'intérêt collectif partagées par le plus grand nombre. **Une question mériterait d'être posée : mais comment font les autres ? sommes- nous les seuls à devoir traiter nos déchets en France ?**

MON ANALYSE SUR LE FOND :

D'abord, il faut trier plus et mieux. **Même si nous trions déjà beaucoup, nous devons progresser.** Pour cela, la collectivité doit mettre à la disposition des administrés tous les moyens actuellement possibles. Le projet de la CAN prévoit un centre de tri, qui en parle ? Personne. Pourquoi ? Peut-être la communication sur le sujet n'a-t-elle pas été bonne. On ne peut pas communiquer en même temps sur plusieurs thèmes, car dans ce cas un seul retient l'attention, c'est ce qui s'est passé, seule l'incinération a focalisé tous les regards avec le résultat que l'on connaît.

Donc trier plus et mieux **pour réduire le volume de déchets ultimes**, c'est une évidence ; mais pour cela nos concitoyens doivent tous s'engager fortement dans l'effort de tri, que l'on habite en ville ou à la campagne, en pavillon ou en habitat collectif. Pour avoir moi-même contribué à mettre en place la collecte sélective en porte à porte des verres et du plastic à Niort, je sais que ce n'est pas simple. En effet, si de nombreux habitants adhèrent à cette idée et sont disposés à trier, beaucoup d'autres pour des raisons diverses y sont imperméables. Il est donc important d'**en** discuter, d'expliquer, mais peut-être aussi, au final **de récompenser les bons trieurs, voire** de pénaliser les mauvais trieurs. Nos concitoyens y sont-ils prêts, quand on sait que pour de nombreuses familles, la préoccupation principale aujourd'hui est de trouver un emploi ?

En admettant que la collectivité donne tous les moyens pour permettre un tri encore plus important, que les gens en acceptent les coûts et trient tous de manière parfaite, que fait-on du reliquat non recyclable ? **Il ne faut pas rêver, le zéro déchet non recyclable n'existe malheureusement pas**, et rajoutés aux déchets commerciaux et à certains déchets industriels, la quantité globale à éliminer n'est pas négligeable. Peut-être la CAN devrait-elle dans ses présentations inclure ces dimensions, qui, même si elle ne relèvent pas de sa compétence doivent être connues par chacun d'entre nous afin d'appréhender de manière plus large la totalité des enjeux. A trop vouloir saucissonner, on risque d'avoir d'autres lendemains qui déchantent. **Ainsi, le choix d'un traitement des déchets et l'implantation des infrastructures doivent veiller à appliquer les principes d'action préventive et de correction par priorité à la source, de participation et d'information et le principe pollueur-payeur. Ces principes hérités de Rio, composants du droit de l'homme à l'environnement sont désormais constitutionnalisés en France.**

Alors que fait-on concrètement des déchets non recyclables ? Deux options se dégagent : le centre d'enfouissement (CET) technique et l'usine d'incinération (UI)
La solution du CET **me semble être la première étape**, je l'ai dit et je le répète, mais nous devons veiller à ce que leur nombre ne soit pas trop élevé dans le département. En faut-il un, deux ou trois, seul le débat démocratique peut trancher, mais ponctuer notre sous-sol de tels équipements **serait très pénalisant pour les générations futures**, et en tous les cas peu durable. Selon moi, le CET devrait veiller à rester réversible dans la mesure où, je l'espère les techniques thermiques peuvent progresser à la faveur d'une recherche orientée et bien financée. Par ailleurs, ces équipements ont aussi un coût, des impacts sociaux et

environnementaux. Il serait donc important que ces éléments soient mis en débats, et si la solution de construire un tel équipement devait être retenue, qu'elle le soit de manière partagée avec un engagement d'acceptation des populations quel qu'en soit le lieu d'implantation. Le phénomène « nimby », que nous connaissons tous, et qui peut conduire à l'immobilisme ne doit pas prendre l'ascendant sur l'intérêt général y compris pour un CET.

USINE D'INCINERATION ET MORATOIRE ?

La solution de l'UI, qui fait l'objet désormais d'un rejet des population particulièrement violent, doit aussi être envisagée, à certaines conditions, et mis en débat comme ultime solution au cas **où notre incapacité collective à réduire les déchets non recyclables soit prouvée, et au cas où le ou les CET ne permettent pas de les enfouir dans leur totalité.** Dans ce cas, chacun devra prendre ses responsabilités, **les élus comme les citoyens.** Là encore tous les aspects sociaux, sanitaires économiques et environnementaux doivent être présentés aux populations et mis en débat. Je pense en plus qu'il faut l'envisager dans une dimension départementale ce qui signifie un travail permanent avec le Smited, dans la mesure où ce dernier démontre, bien sur, sa capacité à développer une démarche conjointe. Je sais que c'est possible pour avoir mené pendant deux années un long travail sur ce sujet. En effet, nul ne peut imaginer que deux équipements de cette nature puissent voir le jour dans les Deux Sèvres. La CAN travaille-t-elle déjà avec cette structure? Qu'en savent les populations? Quelles informations ont-ils en dehors de leur action reconnue au plan national de réduction des déchets à la source présentée dans la presse?

Je pense que le moratoire annoncé par la CAN est une bonne chose à condition qu'il engage un vrai dialogue, qu'il soit l'occasion de discussions avec écoute réciproque avec les populations hostiles à l'UI, qui ne sont pas, du moins je l'espère des opposants systématiques à tout. **Ce moratoire doit aussi s'accompagner des** moyens de communication indispensables afin que nul ne puisse dire « je ne savais pas ». Il doit aboutir à la mise au point d'une méthode de travail, **une méthodologie de la mises en œuvre du processus décisionnel** se concrétisant par une solution pérenne de traitement des déchets pour l'agglomération qui sache s'adapter aux effets d'un tri que nous voulons plus efficace. J'invite donc les élus à rencontrer tous les acteurs structurés et intéressés par ce thème sachant que je suis prête à rechercher avec eux la façon de parvenir à une solution efficace et durable.

Geneviève GAILLARD
Niort, le 02 mars 2005